

BRANCHENORGANISATION MILCH

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 28 août 2026

L'IP Lait augmente le prix indicatif du lait A de 4 ct

La séance du comité de l'IP Lait du 27 août était placée sous le signe de la sécheresse de cet été. Le comité a décidé d'augmenter exceptionnellement le prix indicatif A de 4 centimes pour le quatrième trimestre. De plus, l'IP Lait s'engagera de toutes ses forces pour que le supplément pour le lait commercialisé soit aussi relevé de 4 centimes pour une demi-année dans le cadre d'un crédit supplémentaire. Le comité a aussi décidé d'introduire un centime climatique à partir du 1^{er} janvier 2027 afin de cofinancer les mesures en faveur du climat des productrices et producteurs de lait.

Le prix indicatif du lait de centrale A augmentera de 4 centimes et se montera à 82 centimes pour le quatrième trimestre. Le comité a décidé de procéder à cette augmentation bien que l'indice servant de base au prix indicatif n'ait pas indiqué d'augmentation et que le prix indicatif ait été fixé à 78 centimes jusqu'à la fin de l'année.

La décision de relever le prix indicatif a été prise après de longues et intensives discussions. Elle s'explique principalement par les grands défis auxquels font face les productrices et producteurs à cause de la hausse des coûts découlant de la grande sécheresse et par la forte diminution de la quantité de lait attendue ces prochains mois en raison du manque de fourrage ainsi que de l'augmentation du nombre d'abattages et d'avortements par rapport aux années précédentes. Dans ce contexte, il était particulièrement important que la branche donne un signal positif. Celle-ci est néanmoins consciente que l'augmentation de prix pour le quatrième trimestre comporte des risques. En effet, les prix à l'étranger restent très bas, et les stocks de beurre, de fromage et de poudre de lait sont encore élevés. Pour compenser la différence de prix découlant du relèvement du prix indicatif, les contributions de compensation des prix du fonds Réduction du prix de la matière première seront également augmentées.

L'IP Lait attend aussi un signal de la politique pour amortir les répercussions financières pour les productrices et producteurs de lait. La base fourragère pour les vaches laitières se composant principalement de fourrages grossiers comme l'herbe, le foin et le maïs d'ensilage, la production laitière est particulièrement touchée par la sécheresse. Les productrices et producteurs supportent une partie de la hausse de coûts de près de 12 centimes par kilo de lait. Une autre partie est indemnisée par le marché grâce à l'augmentation du prix indicatif. Le secteur laitier attend à présent que la Confédération se montre solidaire avec la production et prenne également en charge une partie des coûts supplémentaires. Elle demande que la Confédération augmente temporairement le supplément pour le lait commercialisé de 4 centimes par kilo de lait pour la prochaine période d'affouragement d'hiver. Cette augmentation du supplément doit être financée par un crédit supplémentaire pour 2026 décidé par le parlement.

Le comité a également décidé d'introduire un centime climatique à partir du 1^{er} janvier 2027. Ce faisant, la branche assume ses responsabilités pour financer les prestations en faveur du climat de la production laitière. Un supplément de 1 centime sera ajouté au prix indicatif A. Ce centime climatique sera encaissé et versé dans un fonds qui servira à indemniser les exploitations laitières pour leurs charges et leurs prestations climatiques.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58